

Le plan d'entretien et la Gestion différenciée

Le plan d'entretien et la gestion différenciée

Afin de répondre aux exigences de ces réglementations, le plan d'entretien des espaces publics, associé à la gestion différenciée de ces espaces, est l'un des outils qui permet d'organiser le changement de pratiques en zones non agricoles.

Le plan d'entretien permet d'identifier les surfaces selon les objectifs d'entretien, les zones à risques de transferts, les obligations réglementaires et de planifier des solutions techniques permettant de réduire et sécuriser l'usage des produits phytosanitaires en zones non agricoles.

La gestion différenciée est un outil permettant de ne plus considérer l'espace d'un site ou d'une commune comme un tout, mais au contraire comme un ensemble d'espaces individuels, ayant chacun leur fréquentation, leur but visuel, leur usage et donc les moyens humains et techniques qui leur sont affectés.

Cette gestion est une façon de conduire les espaces verts en milieu urbain qui consiste à ne pas appliquer à tous les espaces verts la même intensité ni la même nature de soin. Chaque zone identifiée a un type d'entretien approprié.

Sur certaines communes, on distingue trois ou encore quatre types de gestion d'entretien :

- **Zone d'entretien intensif**

Sur ce secteur, la présence d'herbes adventices est peu tolérée. Il s'agit de zone de prestige devant la mairie, sur les avenues principales par exemple. L'entretien y est très soigné. L'entretien peut être manuel, mécanique ou encore chimique selon les zones à risques par rapport à l'eau (proximité de cours d'eau, bouche d'égouts / terrains drainés ou non / degré d'infiltration...)



Eglise Saint-Hilaire (Melle, 79)

- **Zone d'entretien intermédiaire**

L'entretien est encore soigné mais les pratiques sont moins intensives.



Trottoir avec enherbement en pieds de mur (79)

- **Zone d'entretien extensif**

Les pratiques d'entretien sont extensives : il s'agit de par exemple de prairies fleuries ou non, cela peut-être également des zones où il y a moins de passage.



Prairie humide traversé par le chemin de la découverte (Melle, 79)

Le plan d'entretien permet de définir et de consigner les pratiques à réaliser sur les différentes zones de la commune. C'est un document important auquel élus et agents peuvent se référer : il doit avoir été construit et validé par les élus et agents en charge de l'entretien. Il doit être remis à jour à chaque nouveauté réglementaire et doit évoluer pour tenir compte des évolutions des pratiques et matériels disponibles sur la commune.

Rédacteur : Agnès BIGNOLES CA79 – MAJ Oct 2017